

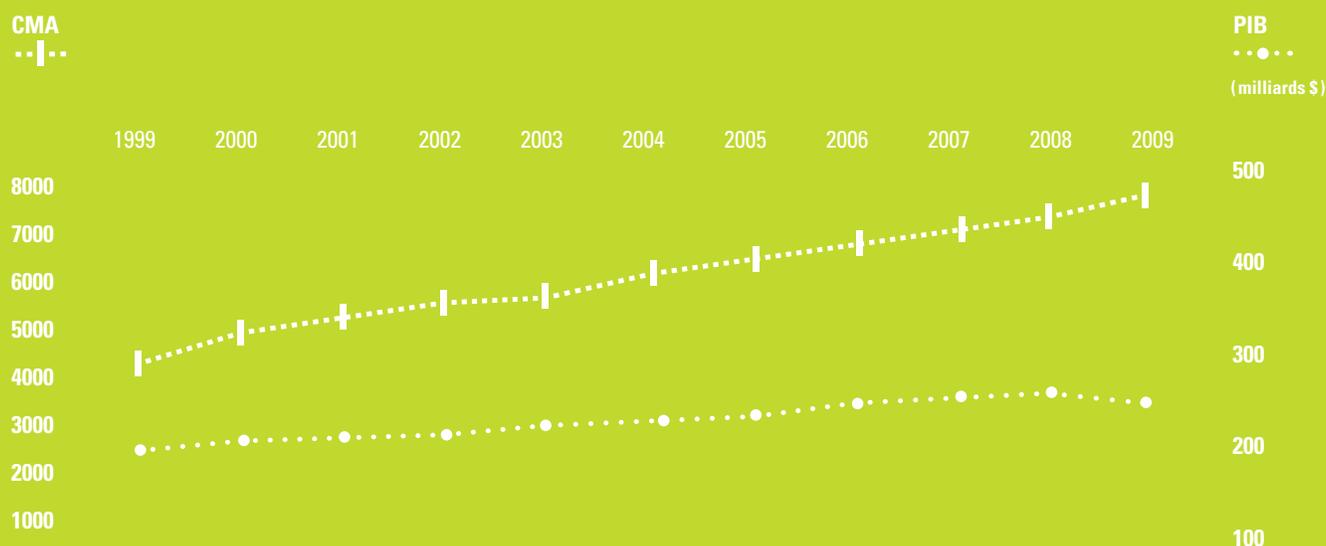
Rapport annuel 2009-2010

Une profession en mode de développement durable



Ordre des comptables
en management
accrédités du Québec

Bon an, mal an, la profession de CMA croît à un rythme soutenu, quel que soit le contexte économique.



De fait, entre 1999 et 2009, l'effectif de la profession a progressé de 60 %, soit presque trois fois plus rapidement que le PIB du Québec qui, lui, n'a crû que de 22%* durant la même période. Récession ou croissance, non seulement la pénétration de la profession s'accroît-elle mais l'expertise des CMA reste très recherchée, assurant du même coup le plein emploi aux CMA et des perspectives professionnelles incomparables à la relève.

C'est aussi la profession qui, de toutes celles du secteur du droit et des affaires, progresse le plus rapidement au Québec, et de loin.

* Source : Institut de la statistique du Québec, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, édition 2009.

RÔLE DU CMA

Créer de la valeur au sein des organisations grâce à une approche intégrée et systémique de la gestion stratégique et financière.

MISSION DE L'ORDRE DES CMA DU QUÉBEC

Assurer la protection du public et le leadership de la profession de CMA par le maintien de standards élevés visant à accroître la performance des organisations.

VALEURS

Intégrité, excellence, esprit d'entreprise et adaptabilité.

Conseil exécutif Gouvernement du Québec

Québec, juin 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Kathleen Weil

Ministre responsable

Montréal, juin 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Claude Paul-Hus, FCMA

Office des professions du Québec

Montréal, juin 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Claude Paul-Hus, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA
Président du Conseil

Message du président du Conseil

L'année 2009-2010 se classe au rang des plus marquantes pour l'avenir de la profession. La poussée du développement des compétences des CMA, conséquence de l'entrée en vigueur de la réglementation rendant la formation continue obligatoire, la pénétration de la profession sur le marché étudiant, qui se traduit par une part de marché croissante, la présence plus prononcée des CMA dans les débats publics et, bien sûr, l'aboutissement du dossier de la comptabilité publique, sont en effet autant d'avancées qui repoussent les frontières de la profession.



Le décloisonnement de la comptabilité publique enfin réalité au Québec

En avalisant la réglementation qui permet maintenant à l'Ordre d'émettre des permis de comptabilité publique à ses membres, pourvu qu'ils satisfassent à un ensemble d'exigences communes aux trois ordres comptables et directement associées aux compétences requises pour exercer la comptabilité publique, le gouvernement a mis un point final à ce dossier qui était à l'ordre du jour depuis cinq ans. Du même coup, il a brisé le quasi-monopole qu'exerçaient jusque-là les CA en matière de certification des états financiers.

Voilà une réalisation dont le gouvernement et l'Office des professions peuvent s'enorgueillir, tout comme l'Ordre et ses membres qui lui ont témoigné une solidarité sans faille tout au long de ce laborieux processus. Malgré les embûches, le bon sens l'a emporté et permet aux CMA d'ajouter

une corde à leur arc, bien que la comptabilité publique ne soit pas au cœur de leur expertise. Quant aux candidats potentiels à la profession de CMA, ils ont maintenant accès à un titre comptable qui ouvre tous les horizons. Autre conséquence non négligeable du décloisonnement de la comptabilité publique, on peut s'attendre à ce que les entreprises bénéficient d'une plus grande concurrence susceptible de calmer la surenchère observée au chapitre des honoraires de certification.

Ce dossier aura eu beau retenir notre attention au cours de la dernière année, il n'aura pas suffi à nous détourner de nos grands objectifs, comme en font foi nos nombreuses réalisations.

Une profession séduisante

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de nouveaux candidats à la profession a dépassé la barre des 600, de telle sorte que dès l'an prochain, le nombre de nouveaux diplômés devrait dépasser les 400 et donc, bondir de plus de 25 %. On ne pouvait espérer mieux. Et maintenant que le programme exécutif CMA-MBA est offert à l'UQAR (Rimouski, campus de Lévis), troisième composante de l'Université du Québec, après l'UQAM (Montréal) et l'UQO (Outaouais), à faire équipe avec l'Ordre à cet égard, il est permis de croire qu'il fera encore plus d'adeptes et viendra grossir les rangs de ceux qui choisissent le titre de CMA.

Cette extraordinaire percée est tout sauf le fruit du hasard. Depuis quelques années déjà, nous avons accentué notre présence sur le terrain, tant dans les universités que dans les cégeps, et mis à contribution l'ensemble de nos forces vives pour stimuler l'engouement des étudiants. Avec un foisonnement d'activités, animées par l'équipe de l'Ordre et par les comités étudiants, un site Web innovateur, des partenaires universitaires engagés, il fallait bien que les grains semés finissent par germer. Disons-le, nous sommes particulièrement fiers d'avoir contribué à cette progression significative de la profession.

Une profession à la hauteur des attentes du public

Se joignant au vaste mouvement en faveur de la formation continue des professionnels québécois, l'Ordre a rendu obligatoire celle des CMA. Ce qui était déjà un réflexe naturel pour la grande majorité d'entre eux est donc maintenant une obligation, et cette conversion bien orchestrée a été accueillie favorablement à la fois par les CMA et par les employeurs.

Sur le plan opérationnel, ce tournant a exigé que nous agissions sur plusieurs fronts pour mettre en place un véritable processus de formation continue et d'amélioration des compétences. En définissant tout d'abord nos grandes orientations, puis en préparant un plan d'affaires pour les trois prochaines années, en passant par l'adoption du programme d'activités de formation continue, qui définit les paramètres selon lesquels les activités de formation sont reconnues et qui détermine les conditions à satisfaire pour bénéficier d'une dispense dans certaines situations particulières, la création du Comité de la formation continue, le développement d'un portail Web, la conclusion d'ententes avec des partenaires de formation, la conception d'activités de formation en lien direct avec la *Grille de compétences des CMA* et l'enrichissement du *Catalogue de la formation continue*, nous avons mis à la disposition des CMA un panier bien garni de services pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs nouvelles obligations.

L'adoption de la réglementation sur la formation continue obligatoire, qui vise à la fois l'ensemble des CMA et ceux qui sont titulaires d'un permis d'auditeur, témoigne de notre souci constant de protéger le public et représente à n'en pas douter un tournant majeur pour notre profession, tant en termes de crédibilité que de positionnement.



Dans ses trois versions – bilingue, français et anglais, le tout nouveau kiosque de l'Ordre affiche ses couleurs sur le terrain.



© Marcel La Haye

Une profession qui fait sa marque

Crédibilité et positionnement, deux mots qui ont pris tout leur sens également dans beaucoup d'autres sphères au cours de l'exercice, notamment dans le cadre de la dernière campagne publicitaire pancanadienne. Mais c'est surtout dans les grands débats publics que l'Ordre a intensifié sa présence au cours de la dernière année.

C'est ainsi que nous avons pris position dans le controversé débat sur la gouvernance dans les universités et les cégeps lancé par le dépôt des projets de loi n^{os} 38 et 44. Nous nous sommes également prononcés sur le projet de loi n^o 63, Loi sur les sociétés par actions, et nous avons été un des interlocuteurs que le ministre des Finances a conviés à ses consultations prébudgétaires. Ces actions s'inscrivent dans un objectif plus vaste qui consiste à développer des rapports plus étroits avec les élus et la structure gouvernementale de manière à favoriser une meilleure compréhension des enjeux de part et d'autre.

La prise de position de l'Ordre sur les priorités budgétaires du Québec a été reprise dans plusieurs journaux à la veille du dépôt du budget.

Enfin, ce qui fait la marque de toute profession repose d'abord et avant tout sur son champ de pratique distinctif. À cet égard, l'Ordre a entrepris d'actualiser la définition du champ de pratique de la profession de CMA et des suites concrètes devraient être données à cette initiative au cours de la prochaine année.

Surtout axée sur le Web, la campagne publicitaire nationale a mis des visages sur la profession de CMA.

Une profession symbole de saine gouvernance

Il est en tout cas une constante à l'Ordre : la qualité de sa gouvernance a encore cette année caractérisé le fonctionnement du conseil d'administration et des divers comités et groupes de travail, tout comme la gestion au quotidien par le personnel permanent. Les CMA ne s'y trompent pas, comme le montre leur niveau d'appréciation à l'égard du service à la clientèle de l'Ordre.

En fait, la mesure de la satisfaction de ses diverses clientèles fait partie des réflexes de l'Ordre, qu'il s'agisse du public en général, de sa clientèle externe (les employeurs) ou de sa clientèle interne (les membres et les candidats à la profession). Depuis 14 ans qu'il se prête à l'exercice, l'Ordre a récolté cette année sa meilleure cote, l'appréciation globale de la clientèle interne ayant fait un bond de 11,5 % depuis 1996-1997, passant de 77,8 % à 89,3 % pour l'année 2009-2010.

Indice de satisfaction des membres et des candidats à l'égard du service à la clientèle

1996-1997	77,8 %
1997-1998	76,9 %
1998-1999	76,4 %
1999-2000	78,8 %
2000-2001	79,8 %
2001-2002	78,8 %
2002-2003	79,8 %
2003-2004	80,0 %
2004-2005	81,4 %
2005-2006	82,2 %
2006-2007	86,1 %
2007-2008	87,0 %
2008-2009	87,5 %
2009-2010	89,3 %

Cette performance est d'autant plus remarquable que l'Ordre y est parvenu en limitant pratiquement l'augmentation de la cotisation à celle de l'indice des prix à la consommation et en consolidant sa position financière. Ainsi donc, alors que la profession est en plein développement, l'avoie net des membres représente maintenant 17,1 % du budget annuel de l'Ordre, ce qui correspond à environ deux mois d'exploitation.

Tout porte à croire qu'au cours des prochaines années, l'effectif de l'Ordre continuera de croître à un rythme tout aussi impressionnant que ces deux dernières décennies. Si on ajoute le développement de la formation continue et l'ouverture du champ de pratique de la certification, il ne fait pas de doute que l'Ordre sera en plein essor dans un très proche avenir.

C'est justement pour répondre aux impératifs de sa croissance que l'Ordre a jugé le moment bien choisi pour relocaliser son siège social. Dès la fin de l'automne 2010, l'Ordre établira donc ses pénates dans de nouveaux locaux, tout en demeurant au cœur du monde des affaires montréalais, ce qui lui permettra d'accueillir les ressources nécessaires pour continuer à bien servir les membres, soutenir la croissance de la profession et assurer le développement de la notoriété du titre.

C'est sur cette note pleine de promesses que prennent fin à la fois mon second mandat à la barre de l'Ordre et une expérience des plus valorisantes. Je suis persuadé que l'équipe qui prendra la relève saura capitaliser sur nos acquis et l'attachement des CMA à leur profession pour la propulser encore plus haut.

Claude Paul-Hus, FCMA

François Renauld, FCMA
Président-directeur général de l'Ordre
et secrétaire du Conseil

Rapport des activités du Conseil d'administration et du Comité exécutif

En vertu du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il doit veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements s'y rapportant. Le Conseil exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort de ses membres réunis en assemblée générale. De son côté, le Comité exécutif veille à l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil, sauf les pouvoirs que ce dernier doit exercer par règlement.



Le président du Conseil, Claude Paul-Hus, FCMA, a été réélu au suffrage des membres du Conseil et il a débuté son second mandat à l'occasion de la séance du Conseil qui a immédiatement précédé l'assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2009. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle devrait être déposé le présent rapport, est prévue pour le 12 juin 2010.

Séances en 2009-2010

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010, le Conseil de l'Ordre a tenu sept séances, dont une extraordinaire. Le Comité exécutif a, quant à lui, tenu quatorze séances, dont quatre extraordinaires.

Pour concrétiser sa vision et sa mission, l'Ordre dispose d'un solide plan stratégique dont il s'est doté en janvier 2008, au terme d'un important exercice de planification stratégique. Les trois grands enjeux identifiés dans notre plan stratégique (relève d'excellence, amélioration des compétences et développement de la marque) ont donc encadré les

diverses actions et initiatives entreprises au cours de la dernière année, de même que la mise en œuvre du scénario budgétaire triennal et du plan directeur des systèmes d'information pour la période 2008-2011.

La formation continue des membres et le développement de leurs compétences, le développement de la marque CMA et sa notoriété, la croissance spectaculaire des candidats à la profession, tant du côté de la clientèle régulière qu'exécutive, la protection du public et de ses intérêts, la présence plus accentuée de l'Ordre dans les débats publics reliés au développement de la société québécoise, l'aboutissement du dossier de la comptabilité publique, de même que l'élaboration d'un plan de continuité des affaires de l'Ordre sont parmi les principaux sujets qui ont figuré à l'ordre du jour.

Plusieurs décisions ont aussi été prises relativement aux affaires professionnelles, aux affaires publiques, à l'accès à la profession, à la gouvernance et aux affaires administratives, ainsi qu'aux relations avec CMA Canada. Voici d'ailleurs les principales résolutions et positions adoptées au cours de l'année 2009-2010 au regard de ces cinq volets.

Affaires professionnelles

- ▶ Avant de procéder à l'adoption des règlements sur la formation continue obligatoire, l'un pour l'ensemble des CMA et l'autre, pour les CMA titulaires d'un permis de comptabilité publique, le Conseil a d'abord défini les grandes orientations qui guideront l'Ordre en matière de formation continue au cours des prochaines années. Un plan d'affaires visant à assurer la mise en œuvre de ces orientations pour la période de 2009 à 2012 a également été adopté par le Conseil.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'une nouvelle version du projet de règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités, aux fins de prépublication à la Gazette officielle.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur la formation continue obligatoire des CMA titulaires d'un permis de comptabilité publique, aux fins de prépublication à la Gazette officielle. L'adoption de ce projet faisait suite à une deuxième consultation menée auprès des membres de l'Ordre le 19 août 2009.
- ▶ Conformément à l'article 6 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des CMA*, adoption par le Conseil d'administration du Programme d'activités de formation continue 2010-2013 qui définit les paramètres selon lesquels les activités de formation sont reconnues et qui détermine les conditions à satisfaire pour bénéficier d'une dispense dans certaines situations particulières.
- ▶ Création par le Conseil d'administration du Comité de la formation continue, conformément à l'article 9 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des CMA*. Le Conseil a également approuvé le cadre de référence du comité dont le rôle principal est d'assurer la mise en œuvre des deux nouveaux règlements sur la formation continue, l'un pour l'ensemble des membres et l'autre pour les CMA titulaires d'un permis de comptabilité publique.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'une nouvelle version du projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des CMA* aux fins de prépublication à la Gazette officielle. Après une première consultation auprès des membres réalisée le 5 juin 2008, le projet révisé a fait l'objet d'une nouvelle consultation le 19 août 2009.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables en management accrédités, qui vise à permettre aux membres de l'Ordre de détenir des sommes ou des biens pour le compte d'un client ou d'une autre personne dans l'exercice de leur profession. Comme le stipule l'article 95.3 du *Code des professions*, le projet a été soumis à la consultation des membres avant son adoption, aux fins de transmission à l'Office des professions et de publication éventuelle à la Gazette officielle.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre, qui vise à déterminer les modalités d'établissement d'un fonds d'indemnisation ainsi que la procédure d'indemnisation des réclamants. Le projet de règlement a été transmis à l'Office des professions pour avis et publication éventuelle à la Gazette officielle.
- ▶ Adoption par le Comité exécutif des conditions et modalités d'application de l'article 62.2 du *Code des professions*, en vertu duquel tous les professionnels doivent dorénavant aviser leur ordre de toute poursuite judiciaire en matière de responsabilité professionnelle dont ils font l'objet. L'entrée en vigueur de ces conditions et modalités a été fixée au 1^{er} septembre 2010.
- ▶ Diverses interventions auprès de l'Office des professions et du Secrétariat du Comité bilatéral Québec/France dans le cadre desquelles l'Ordre a dû rappeler qu'à défaut d'équivalent en France, il est impossible d'entreprendre des échanges visant un éventuel arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles des CMA avec la France.



© Jean Berthelot

Le Comité exécutif pour l'exercice 2009-2010 : dans l'ordre habituel, Nathalie Houle, CMA, Claude Paul-Hus, FCMA, président du Conseil de l'Ordre, Marie-Andrée Giroux, CMA, François Renaud, FCMA, Nelly Rodrigue et Charles Auger, FCMA.

- ▷ Divers avis présentés à l'Office des professions du Québec et portant notamment sur les questions suivantes :
 - > Accord relatif au nouvel espace économique Québec-Ontario
 - > Projet de loi n° 46 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (projet de changement du titre de « comptable général licencié » pour celui de « comptable général accrédité » et projet visant à faire de la mission de compilation un acte réservé)
 - > Évaluation des administrateurs nommés au Conseil d'administration de l'Ordre
 - > Plan stratégique de l'Office des professions
 - > Procédure d'application des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 707 du Chapitre 7 relatif à la mobilité de la main-d'œuvre de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI)

- ▷ Avis au Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre de consultations portant notamment sur les sujets suivants :
 - > Cotisation des membres d'ordres professionnels relative au financement de l'Office des professions du Québec pour 2010-2011
 - > Recension des délais de traitement de la réglementation professionnelle par l'Office des professions du Québec
 - > Projet de loi n° 53 concernant le Commissaire aux plaintes
 - > Projet de loi n° 63 – *Loi sur les sociétés par actions*
 - > Accord de principe entre le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) sur la formation d'appoint
 - > État des besoins en éducation (Conseil supérieur de l'éducation)
 - > Marques de commerce et titres professionnels (consultation de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada)
 - > Plan d'action et budget 2010-2011 du CIQ
 - > Étude du Bureau de la concurrence sur les professions autoréglementées

- ▷ Afin de donner suite à la décision rendue par le Comité de révision dans le dossier n° REV-09-0004, le Comité exécutif a nommé un syndic ad hoc ayant pour tâche de déterminer s'il y a lieu de porter plainte contre le CMA concerné par cette affaire.

- ▷ Imposition par le Conseil d'administration d'un cours de perfectionnement à un membre, conformément aux dispositions de l'article 113 du *Code des professions*.

- ▷ Adoption par le Comité exécutif de résolutions autorisant des poursuites devant la Cour du Québec pour usurpation du titre de CMA, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre les six personnes ou entreprises suivantes :

> Patrick Provost	> Louise Tremblay
> Valérie Fournier	> Eric Sonogo
> Michel Paré	> Centurion 9182-7568 Québec inc.

- ▷ Au cours de la dernière année, la Cour supérieure a reconnu les trois personnes suivantes coupables d'usurpation du titre de CMA et les a condamnées à des amendes :

> Driss Tissoudal	64 500 \$
> Patrick Provost	6 000 \$
> Valérie Fournier	6 000 \$

Les cas qui précèdent représentent les trois enquêtes complétées au cours de l'année 2009-2010 et par conséquent, il n'y a eu aucun jugement acquittant un intimé.

- ▷ Approbation par le Comité exécutif de la candidature de douze membres de l'Ordre au titre de Fellow (FCMA) pour l'année 2009-2010 :

> Robert Demers	> Martin Lamontagne
> Michèle Desrosiers	> Claude Laurin
> Nayiri Dolabjian	> Marie-Josée Ledoux
> Bernard Fortin	> Rolland Morier
> Lise Fréchette	> Gilles Poirier
> Mario Gamelin	> Yasmin Rivera

- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du Programme de surveillance générale de la profession de comptable en management accrédité pour l'année 2009-2010.



© Paul Labelle

Les douze nouveaux membres du Conseil des Fellows qui font rayonner la profession au Québec : Robert Demers, FCMA, Michèle Desrosiers, FCMA, Nayiri Dolabjian, FCMA, Bernard Fortin, FCMA, Lise Fréchette, FCMA, Mario B. Gamelin, FCMA, Martin Lamontagne, FCMA, Claude Laurin, FCMA, Marie-Josée Ledoux, FCMA, Rolland G. Morier, FCMA, Gilles Poirier, FCMA, et Yasmin Rivera, FCMA.

- ▷ Renouvellement par le Comité exécutif de l'entente de partenariat entre l'Ordre et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval concernant le Programme de formation des administrateurs de sociétés; l'entente initiale remonte au 25 février 2005.

Affaires publiques

- ▷ Présentation du mémoire de l'Ordre intitulé « La modernisation de la gouvernance dans le système d'éducation québécois » à la Commission de l'éducation dans le cadre du débat sur les projets de loi n^{os} 38 et 44 concernant la gouvernance dans les universités et collèges québécois. L'Ordre appuie le gouvernement dans sa détermination à instaurer de nouvelles règles qui touchent la formation, l'indépendance, les fonctions et les obligations des conseils d'administration, de même que les compétences des membres qui les composent.
- ▷ Présentation d'un mémoire conjoint des trois ordres comptables à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, portant sur le projet de loi n^o 63 sur les sociétés par actions et plus particulièrement sur certaines de ses dispositions risquant de mettre en péril le secret professionnel.
- ▷ Participation de l'Ordre aux consultations prébudgétaires 2010-2011 tenues par le ministre des Finances. Dans son document de réflexion intitulé « Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs », l'Ordre y est allé de propositions innovatrices et responsables pour rétablir puis maintenir l'équilibre budgétaire de l'État, guidé par le souci de ne pas hypothéquer les générations futures.

- ▷ Publication de deux lettres d'information (automne 2009 et hiver 2010) à l'intention des parlementaires et du personnel politique québécois.
- ▷ Choix de Andrew Molson, vice-président du conseil d'administration de RES PUBLICA, en tant que président d'honneur de la Remise des diplômes CMA 2010.
- ▷ Mise en candidature de Louiselle Paquin, FCMA, au prix Mérite du CIQ pour l'année 2009-2010.
- ▷ Tenue des grands événements annuels de l'Ordre, soit l'Assemblée générale annuelle et le Gala Reconnaissance (6 juin 2009), la réunion annuelle du Conseil des Fellows – FCMA (21 août 2009), le colloque Vision Management 2009 « IFRS : gain ou perte pour les entreprises et les investisseurs? » (27 octobre 2009), le Congrès étudiant CMA (12 au 14 mars 2010) et la Remise des diplômes (17 avril 2010).
- ▷ Engagement de l'Ordre et de ses dirigeants au sein de diverses structures ou organisations :
 - > Institut des administrateurs de sociétés
 - > Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval
 - > Conseil des gouverneurs et conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
 - > Conseil d'administration du Concours québécois en entrepreneuriat
- ▷ Participation à divers jurys de sélection :
 - > Grands Prix québécois de la qualité
 - > Prix Relève d'Excellence du Réseau HEC Montréal
 - > Concours québécois en entrepreneuriat
- ▷ Participation à diverses activités de rayonnement :
 - > Activité de clôture de la campagne majeure de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais (29 avril 2009)
 - > Remise des Prix Relève d'excellence HEC Montréal (25 mai 2009)
 - > Cérémonie de remise des Prix Hermès de l'Université Laval (29 mai 2009)
 - > Colloque sur la gouvernance des PME (9 juin 2009)
 - > Dîner-bénéfice de Héma-Québec (11 juin 2009)
 - > Soirée de remise des Grands Prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat (18 juin 2009)
 - > Colloque des dirigeants des ordres professionnels (9 au 11 septembre 2009)
 - > Remise des diplômes de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université Laval (16 septembre 2009)





Se joignant à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et à l'UQO, l'UQAR campus de Lévis devient la troisième composante de l'Université du Québec à offrir le Programme exécutif CMA-MBA. Étaient notamment présents à la cérémonie de signature du protocole officialisant son partenariat avec l'Ordre, Claude Paul-Hus, FCMA, président du Conseil de l'Ordre, Robert Paré et Jean-Pierre Quellet, respectivement vice-recteur à la planification et aux partenariats et vice-recteur à la formation et à la recherche de l'UQAR, ainsi que Robert H. Desmarteau, directeur de la maîtrise en administration des affaires de l'ESG UQAM.

- > Congrès de l'Association de planification fiscale et financière (6 au 8 octobre 2009)
- > Semaine des professionnels (11 au 17 octobre 2009)
- > Gala du MBA de l'année de l'Association des MBA du Québec (6 novembre 2009)
- > Remise des Grands Prix québécois de la qualité en présence du Premier ministre Jean Charest (12 novembre 2009)
- > Gala-bénéfice Prix Performance 2009 du Réseau ESG UQAM (17 novembre 2009)
- > Séminaire annuel du Cercle des présidents « Les nouvelles voies de la croissance dans un monde multipolaire pour les entreprises du Québec » (23 novembre 2009)

- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats qui se sont présentés à l'Épreuve d'analyse de cas CMA lors des sessions de mai et août 2009. À la session de mai, pour laquelle les résultats sont statistiquement significatifs, le taux de réussite des 295 candidats du Québec a été de 94,2 %, alors que celui des candidats du reste du Canada a été de 89,8 %.
- ▷ Signature le 15 juin 2009 d'un protocole d'entente avec l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal relatif à l'intégration du Programme de leadership stratégique CMA (PLS) dans le programme de Maîtrise en comptabilité, contrôle, audit (M.Sc.). Le protocole en vigueur depuis 1997 a dû être révisé à la suite de certains ajustements apportés par l'ESG UQAM au profil de son programme de maîtrise.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration du rapport du Comité de la formation de novembre 2009 sur l'examen de la situation au regard de l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada. Ce septième rapport du Comité comporte trois recommandations qui ont également reçu l'aval du Conseil.
- ▷ Signature le 10 février 2010 d'un protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski visant à offrir le Programme exécutif CMA-MBA au campus de Lévis, à l'intention de la population de la grande région de Québec.

Accès à la profession

- ▷ Attribution par le Conseil d'administration de 316 nouveaux permis de CMA.
- ▷ Radiation par le Conseil d'administration de 99 personnes du tableau des membres de l'Ordre pour décès, renonciation au titre ou défaut de paiement de la cotisation 2009-2010.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration et/ou le Comité exécutif de diverses résolutions relatives au tableau des membres et à des changements de statut.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats du Québec qui se sont présentés à l'Examen d'admission CMA lors des sessions de juin et octobre 2009.

† In memoriam

Neuf CMA nous ont quittés au cours de l'exercice.

Claire DESCHAMBAULT

Benoît DUMAIS

Raymond GINGRAS

Michel JEAN

André LABRANCHE

Heinz SCHEUNERT

Jean-Paul THIBOUTOT

Martine VALLÉE

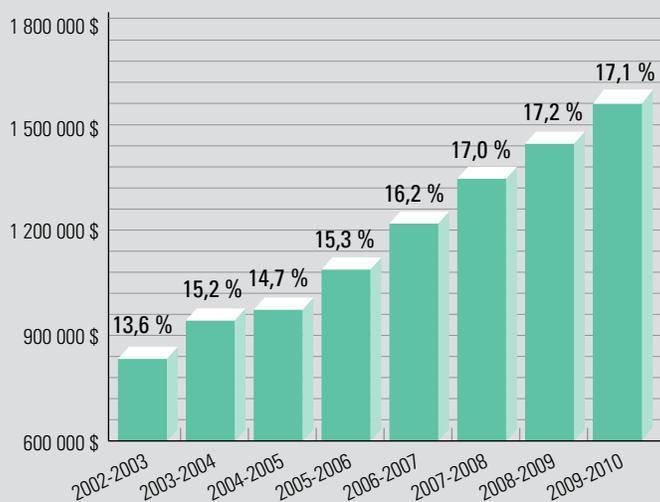
Tony WAKED

Gouvernance et affaires administratives

- ▷ Le Conseil d'administration a donné son aval à l'inclusion, dans la classe de cotisation des membres se consacrant à leur famille, des aidants naturels qui quittent ou s'absentent de leur travail pour prendre soin d'un membre de leur famille. Comme les membres en congé de maternité ou en congé parental et ceux qui sont parents d'un enfant de cinq ans ou moins et qui s'y consacrent à temps plein, ces membres bénéficieront dorénavant eux aussi d'une réduction de 50 % de la cotisation. Avec cet ajout, la politique de l'Ordre tient maintenant compte de l'ensemble des situations professionnelles ou personnelles qui peuvent justifier une réduction de la cotisation, du chômage en passant par la maladie prolongée ou l'accident grave, la poursuite d'études à temps plein, l'exercice de la fonction d'enseignant, ou encore le fait de résider à l'extérieur du Canada ou d'être à la retraite.
- ▷ De concert avec la firme AON, l'Ordre a entrepris à l'été 2009 de calibrer l'ensemble des postes du personnel permanent dans une perspective d'équité, tant à l'interne qu'à l'externe. L'opération a conduit à quelques ajustements relativement mineurs, lesquels ont reçu l'approbation du Comité exécutif de l'Ordre.
- ▷ Les divers plans d'action présentés par les vice-présidences et le secrétariat général de l'Ordre pour l'année 2009-2010 et visant la réalisation des grandes orientations du Plan stratégique 2008-2011 ont reçu l'approbation du Conseil d'administration en septembre 2009.
- ▷ Créé en juin 1997, le Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue avait dû mettre un terme à ses activités à la fin de l'exercice 2002-2003, faute de ressources pour l'animer. Sous l'impulsion d'une nouvelle équipe de jeunes CMA, le Comité exécutif de l'Ordre a décidé de relancer ce conseil régional, dans une perspective de services aux membres et de développement de la profession.
- ▷ Le Comité exécutif de l'Ordre a mis fin au régime collectif d'assurance médicaments et maladie complémentaire de l'Ordre afin d'éviter de pénaliser les membres de l'Ordre contraints de recourir à un tel programme.
- ▷ Le Comité exécutif a formé un groupe-expert composé de six personnes chargé d'actualiser le champ de pratique des CMA. Le Groupe, qui a présenté son rapport au Conseil d'administration en mars 2010, était notamment chargé de se pencher sur la définition des activités professionnelles des CMA retenue par l'article 37a) du *Code des professions*, à savoir établir des prix de revient et faire de la comptabilité industrielle, de l'organisation et de la gestion des affaires. Afin d'assurer les suites nécessaires au dossier, le Comité exécutif verra à entreprendre éventuellement des discussions avec l'Office des professions du Québec.
- ▷ Règlement du litige entre l'Ordre et l'Agence du revenu du Canada concernant l'accréditation de l'Ordre comme établissement d'enseignement aux fins de la reconnaissance des reçus de frais de scolarité émis par l'Ordre.
- ▷ Renouvellement de l'entente entre l'Ordre et La Personnelle relativement au programme d'assurance auto et habitation destiné aux membres et candidats de l'Ordre (9 décembre 2009).
- ▷ Approbation par le Comité exécutif du projet de déménagement du siège social qui tient compte des besoins actuels et futurs de l'Ordre et de l'échéance prochaine de son bail. Le siège social sera relocalisé à la fin de l'automne 2010 en un lieu à être déterminé par les dirigeants de l'Ordre.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration des banquiers de l'Ordre pour l'année 2009-2010.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration de la cotisation annuelle des membres (790 \$) et de celle des candidats à la profession (150 \$) et établissement de l'échéance (1^{er} février 2010) pour le paiement de la cotisation 2010-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget révisé pour l'année 2009-2010 prévoyant un surplus d'exploitation de 120 000 \$ et approbation d'un budget révisé d'immobilisations de 318 450 \$ pour l'année 2009-2010.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif d'une réduction de 50 % de la cotisation annuelle, en vertu de la politique d'allègement de la cotisation à l'intention de diverses catégories de membres. Une telle réduction a été consentie à 251 membres au cours de l'année 2009-2010.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des versions française et anglaise de la Déclaration annuelle et de l'Avis de cotisation 2010.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration de six scrutateurs pour les élections au Conseil de l'Ordre pour l'année 2010-2011, conformément aux dispositions de l'article 74 du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre.

- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un scénario budgétaire triennal pour la période 2010-2013, scénario reposant sur l'hypothèse que l'effectif de l'Ordre atteindra près de 11 000 membres et candidats à la profession au début de 2013.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration des objectifs du tableau de bord pour l'année 2010-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration des prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011, assorties d'un objectif de surplus budgétaire de 150 000 \$. Plus de la moitié des ressources financières de l'Ordre seront consacrées au cours de la prochaine année à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget d'immobilisations de 598 000 \$ pour l'année 2010-2011, budget essentiellement associé à la réalisation du plan directeur des systèmes d'information (PDSI) pour la période 2008-2011.
- ▷ Élaboration d'un plan de continuité des affaires de l'Ordre.

Évolution de l'avoir des membres en proportion des revenus annuels



Relations avec CMA Canada

- ▷ Prises de position sur divers points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration de CMA Canada, du Conseil des présidents et du Comité national de développement des compétences.
- ▷ Participation aux groupes de travail nationaux qui se sont penchés sur le plan stratégique de CMA Canada et sur le rôle de CMA Canada et son mode de financement.
- ▷ Collaboration à la mise en œuvre du plan stratégique de CMA Canada.
- ▷ Participation avec CMA Canada à des discussions visant la collaboration ou le partage de services avec les deux autres professions comptables au Canada.
- ▷ Proposition de candidatures aux postes de membre provenant du Québec et de représentant du public au conseil d'administration de CMA Canada pour l'année 2010-2011.
- ▷ Attribution du Prix national de reconnaissance de CMA Canada, catégorie Employeur, à DECIMAL.
- ▷ Représentations diverses concernant le bilinguisme et la place du français dans les services et les communications de CMA Canada.
- ▷ Transmission de divers avis ou prises de position sur les questions suivantes :
 - > processus d'encadrement par CMA Canada des standards nationaux d'accréditation
 - > fonctionnement des comités nationaux, notamment le Comité de formation et de perfectionnement des membres et le Comité de marketing et des communications
 - > projet de plan d'affaires de la Fondation de recherche de CMA Canada
 - > refonte du magazine CMA Management
 - > taux de réussite des candidats à l'Examen d'admission CMA
- ▷ Représentation concernant le plan financier 2010-2011 de CMA Canada.

Le président-directeur général,

François Renaud, FCMA

Rapports des Comités

Comité de la formation

Le Comité de la formation est un comité consultatif créé en vertu de l'article 184 du *Code des professions* et ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des comptables en management accrédités. On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de comptable en management accrédité.

Conformément à son mandat, le Comité s'est doté d'un plan de travail qui prévoit que d'ici les prochaines années, toutes les composantes du processus de formation et d'accréditation de l'Ordre auront été examinées. Jusqu'à présent, soit depuis septembre 2002, le Comité a déposé sept rapports au Conseil d'administration de l'Ordre. Ceux-ci ont porté sur le Programme de leadership stratégique CMA, la formation de 1^{er} cycle universitaire menant au processus d'accréditation CMA, l'Examen d'admission CMA, le stage, les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, les cheminements alternatifs donnant accès au permis de CMA, et enfin, l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada.

Au cours de l'année 2009-2010, le Comité de la formation a tenu trois réunions qui lui auront permis de compléter l'examen de la situation au regard de l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada.

À l'occasion de sa réunion de novembre 2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a pris connaissance du septième rapport du Comité de la formation intitulé « Examen de la situation au regard de l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada ».

Le rapport, qui aura nécessité neuf mois de travail, décrit et analyse l'actuelle politique de CMA Canada au regard de l'accréditation des programmes universitaires. À l'occasion de cet examen, le Comité a dégagé certaines pistes d'amélioration qui permettront de bonifier le processus d'accréditation des programmes universitaires et de répondre plus adéquatement aux attentes de toutes les parties prenantes, à savoir : les étudiants, les employeurs, les professionnels de la comptabilité de management, le gouvernement et le public.

En adoptant le rapport du Comité de la formation, le Conseil d'administration a demandé au Comité exécutif de veiller à ce que les suites appropriées y soient données, notamment en s'assurant que les observations et les recommandations qui y sont formulées soient mises en application dans les meilleurs délais.

Au cours de la prochaine année, le Comité prévoit entreprendre l'examen de la situation au regard de la réglementation et du processus d'accès à l'exercice de la comptabilité publique, ainsi que la révision des règlements portant sur les équivalences de diplômes et de formation. Bien sûr, le Comité entend aussi se pencher sur toute autre question qui pourrait être soulevée au regard de la qualité de la formation des comptables en management accrédités.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA

Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence est constitué en vertu de l'article 93 (c.1) du *Code des professions*. Il a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et d'en décider.

Le Comité doit évaluer les acquis de formation de toute personne possédant un diplôme canadien ou étranger, en comptabilité ou dans tout autre domaine relié à la gestion, et qui désire entreprendre le processus d'accréditation CMA. Le Comité détermine la formation à compléter, s'il y a lieu, pour que le candidat atteigne un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui du titulaire d'un diplôme reconnu par règlement et qui correspond au niveau actuel des programmes d'études. Le Comité s'assure ainsi que toute personne qui entreprend le processus d'accréditation CMA aura complété au préalable une formation conforme à la *Grille de compétences des CMA*.

Conformément à la réglementation régissant les demandes d'équivalence de diplômes et de formation, le candidat peut demander la révision devant une autre instance d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence, et ce, dans les 30 jours. Cette instance d'appel dispose d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la demande de révision pour rendre son verdict final. Dans un souci d'efficacité et de respect des délais, le Comité exécutif de l'Ordre est l'instance chargée d'étudier et de décider des demandes de révision.

Il convient de préciser qu'étant donné qu'aucun diplôme ou titre délivré à l'extérieur du Québec et du Canada n'atteste d'une formation et de compétences parfaitement analogues à celles requises pour exercer la profession de CMA, toutes les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme présentées à l'Ordre sont traitées comme des demandes d'équivalence de formation. Par conséquent, aucune demande d'équivalence de diplôme délivré à l'extérieur du Québec ou du Canada n'a été acceptée ou refusée, que ce soit en partie ou en totalité.

Toutefois, conformément au *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, les personnes légalement autorisées à exercer la profession de CMA à l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada n'ont pas à demander la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme pour obtenir un permis d'exercice de la profession au Québec.

Au chapitre des actions menées en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalence des diplômes, et plus particulièrement de la formation, l'Ordre veille à l'amélioration continue du module développé avec le concours du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et visant à faciliter l'accès au processus de reconnaissance des acquis de formation. Au cours de l'exercice, 72 personnes ont utilisé le module en ligne sur le site de l'Ordre pour demander une évaluation de leur dossier.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA

Ventilation des demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

	Formation acquise hors Canada	Formation acquise au Canada hors Québec	Formation acquise au Québec	Total
Demands reçues	85	2	96	183
Demands qui n'ont pas fait l'objet d'une décision en fin de période	0	0	0	0
Demands acceptées en totalité	0	0	0	0
Demands acceptées en partie comportant une précision sur la formation à acquérir	85	2	96	183
Demands acceptées en partie sans précision sur la formation à acquérir	0	0	0	0
Demands refusées	0	0	0	0

Comité d'inspection professionnelle

Surveiller l'exercice de la profession, notamment en procédant à la vérification des dossiers, livres, registres, appareils et équipements des membres CMA, telle est la mission dévolue au Comité d'inspection professionnelle en vertu du *Code des professions*. Le Programme annuel de surveillance générale mis en œuvre par le Comité a pour but de maintenir les standards élevés de la profession, l'Ordre s'assurant ainsi que ses membres offrent des services de la plus haute qualité au public. Pour accomplir sa mission, le Comité est formé d'une équipe stable de neuf inspecteurs.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité a tenu quatre réunions.

► Objectifs du Programme de surveillance générale de la profession

Le Programme de surveillance générale de la profession 2009-2010 prévoyait la réalisation de 45 visites d'inspection auprès de membres exerçant en cabinet. Il prévoyait également que la sélection des candidats à l'inspection serait effectuée sur la base d'une ventilation régionale représentative et que les critères suivants seraient aussi pris en compte, à savoir :

- > préséance aux membres exerçant en cabinet de consultation à leur propre compte ;
- > membres ayant été inspectés depuis quatre ans ou plus ;
- > membres salariés travaillant en cabinet de consultation ;
- > tout autre membre que le Comité pourrait juger pertinent d'inspecter.

► Bilan des activités

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit.

	2009-2010	2008-2009
Membres inspectés au cours de l'exercice		
Section de Montréal	48	39
Section de Québec	14	10
Section du Centre-Québec	4	8
Section de l'Outaouais	4	3
Section de l'Estrie	1	3
Conseil régional de l'Est du Québec	1	3
Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	3
Total	74	69
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal de surveillance	35	43
Membres inspectés pour la première fois	39	26
Total	74	69
Rapports dressés à la suite d'une visite d'inspection	74	69
Membres satisfaisant à l'ensemble des normes	59 (79,7 %)	55 (79,7 %)
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal	28 (80 %)	32 (74,4 %)
Membres inspectés pour la première fois	31 (79,5 %)	23 (88,5 %)
Membres ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	1	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	1	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	0	0
Enquêtes particulières en cours	0	1
Informations au Bureau du syndic	0	1

Les inspecteurs ont rencontré des membres exerçant en cabinet de consultation à temps plein de même qu'à temps partiel et ils ont réalisé 74 visites d'inspection, soit 29 de plus que l'objectif fixé.

▷ **Autres activités**

Suivant le plan de transition visant à ramener le cycle d'inspection de cinq à trois ans, le cycle était cette année de quatre ans. Rappelons qu'à compter de l'exercice 2010-2011, le cycle d'inspection sera réduit à trois ans, dans le but d'améliorer l'efficacité et la portée du programme de surveillance de l'Ordre. L'an prochain, année de transition finale, tous les membres ayant été inspectés il y a quatre ans et trois ans seront donc visités.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de soutien et d'amélioration des compétences des membres, les inspecteurs ont répondu aux questions d'une vingtaine de membres qui ont fait appel au Bureau de renseignements et d'information à l'intention des membres en cabinet de services professionnels au cours de l'exercice.

Enfin, le Comité est resté à l'affût de toutes les occasions d'amélioration des outils d'inspection et de soutien aux membres. C'est ainsi qu'il a réuni tous les inspecteurs afin de passer en revue l'ensemble des outils utilisés actuellement.

▷ **Garantie contre la responsabilité professionnelle**

Il y a actuellement 562 membres en cabinet, soit 461 à temps plein et 101 à temps partiel. De ces membres en cabinet, 479 membres ont contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 83 sont couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Le montant de la garantie doit être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et de 500 000 \$ pour l'ensemble des réclamations présentées contre le membre au cours de la période de garantie.

Dans le cas d'une société de membres, le montant de la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées doit être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de membres associés ou employés de la société jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par période de garantie. Il en va de même pour le membre qui emploie d'autres membres.

Le président du Comité,

Mario Gamelin, FCMA

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions au *Code des professions*, au *Code de déontologie des CMA* et aux autres règlements de l'Ordre dont un CMA se serait rendu coupable. Dans le cadre de son rôle, le syndic est assisté de trois syndics adjoints.

Au cours de l'exercice 2009-2010, 11 dossiers ont été ouverts, lesquels visaient 9 membres. Dans 7 des dossiers traités, le Bureau du syndic a décidé de porter plainte au Conseil de discipline, alors que dans 15 autres dossiers, il a été décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Deux dossiers ont été réglés par conciliation du Bureau du syndic. À la fin de la période, 9 dossiers demeurent encore ouverts.

Par ailleurs, 32 demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité et la pratique professionnelle des membres CMA ont été adressées au Bureau du syndic, soit par téléphone ou par voie électronique.

► Conciliation et arbitrage des comptes

Au cours de l'exercice 2009-2010, une demande de conciliation a été reçue, laquelle a conduit à une entente entre les parties.

Le syndic,

François Ménard, FCMA

Comité de révision

Institué par l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat, sur demande d'un plaignant, de donner un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas déposer une plainte concernant un membre devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision doit rendre un avis après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que lui transmet le Bureau du syndic, et après avoir entendu, s'il le juge nécessaire, le syndic ou le syndic adjoint ainsi que la personne ayant demandé la tenue de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité s'est réuni cinq fois. Il a reçu au total trois demandes de révision, lesquelles ont été présentées dans le délai requis par la loi. Dans deux de ces dossiers, le Comité a maintenu la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte. Dans le troisième dossier, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et il a par conséquent suggéré la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non.

Par ailleurs, le Comité de révision a rendu un avis sur deux demandes de révision présentées au cours de l'exercice précédent. Dans ces deux dossiers, le Comité a conclu que la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte était fondée.

La secrétaire du Comité,

Christiane Martinez

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et il a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui se serait rendue coupable d'une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des CMA* ou des règlements de l'Ordre lorsqu'elle en était membre. Le Conseil de discipline siège en division composée du président, un avocat nommé par le gouvernement, et de deux membres de la profession de CMA nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a tenu 12 audiences. Il a entendu 8 plaintes, émanant toutes du syndic. La nature de chacune de ces plaintes était la suivante :

- ① Surprendre la bonne foi d'un confrère. Défaut de collaborer à l'enquête du syndic.
- ② Manque de diligence dans la tenue de ses dossiers et dans ses rapports avec son client. Défaut de remettre des documents à son client. Défaut de se conformer aux normes généralement admises de la science comptable.
- ③ Détournement, sans autorisation et pour son propre bénéfice, d'une somme d'argent. Manipulation des registres comptables.
- ④ Fausses représentations. Exercice de la profession non conforme aux normes généralement admises de la science comptable. Production de documents fallacieux. Conflit d'intérêts. Défaut de déclarer à l'Ordre qu'il travaillait en cabinet de services professionnels. Défaut d'indiquer qu'il était CMA alors qu'il signait en tant qu'expert-comptable.
- ⑤ Publicité fausse, trompeuse et susceptible d'induire le public en erreur. Conflit d'intérêts. Refus de remettre des documents à son client. Tentative d'induire le syndic en erreur.
- ⑥ Induire son client en erreur. Défaut de remettre des documents à son client. Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité. Tromper la secrétaire du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.
- ⑦ Défaut de collaborer au processus d'inspection professionnelle.
- ⑧ Appropriation d'une somme d'argent de façon illégale. Falsification d'une signature dans un but de fraude. Utilisation des comptes bancaires de son client pour son intérêt personnel afin d'y faire transiter des sommes.

Le Conseil a rendu 6 décisions, dont 4 à l'intérieur d'un délai de 90 jours. Le Conseil a prononcé les verdicts suivants :

	Nombre de dossiers
Intimé déclaré coupable	4
Verdicts sur sanction	
Amende	3
Radiation	5

Au cours de l'exercice 2009-2010, une décision rendue par le Conseil de discipline a été portée en appel devant le Tribunal des professions mais n'a fait l'objet d'aucune décision à ce jour. Par ailleurs, aucun dossier n'a fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration, et ce dernier n'a rendu aucune décision à la suite d'une recommandation.

Le président du Conseil,

M^e Pierre Linteau

Tableau des membres et renseignements divers

Les membres

Au 31 mars 2010, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec comptait 7 625 membres, soit 183 (2,5 %) membres de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2009-2010		2008-2009	
Effectif au début de l'année	7 442		7 191	
Inscriptions au tableau des membres				
Nouveaux permis	316		339	
Membres venant de l'extérieur du Québec	4		12	
Réinscriptions de membres	14	334 *	29	380
Radiations du tableau des membres				
Décès	(9)		(9)	
Renoncations au titre	(66)		(52)	
Non-paiement de la cotisation annuelle	(36)		(44)	
Discipline	(2)		(2)	
Transferts à l'extérieur du Québec	(38)	(151)	(22)	(129)
Effectif à la fin de l'année	7 625 **		7 442	

Répartition des membres par régions

	2009-2010		2008-2009	
	%	Nombre	%	Nombre
Bas-Saint-Laurent	1,2	89	1,2	93
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,6	199	2,6	193
Capitale-Nationale	9,8	750	9,8	733
Mauricie	2,5	192	2,6	195
Estrie	3,6	276	3,6	269
Montréal	22,1	1 682	22,1	1 643
Outaouais	4,5	341	4,5	332
Abitibi-Témiscamingue	0,9	68	0,8	62
Côte-Nord	0,4	31	0,4	32
Nord-du-Québec	0,1	6	0,1	5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,2	14	0,2	15
Chaudière-Appalaches	5,0	382	5,0	368
Laval	6,3	483	6,2	465
Lanaudière	3,8	293	3,8	286
Laurentides	5,7	428	5,7	420
Montérégie	23,3	1 779	23,1	1 718
Centre-du-Québec	3,0	229	3,0	220
Hors du Québec	5,0	383	5,3	393
Total des membres	100,0	7 625	100,0	7 442

Répartition des membres selon le sexe

	2009-2010		2008-2009	
	%	Nombre	%	Nombre
Hommes	58,2	4 435	58,7	4 366
Femmes	41,8	3 190	41,3	3 076
	100,0	7 625	100,0	7 442

*Du total des inscriptions au tableau des membres, 327 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées. Par ailleurs, 50 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées.

**L'effectif au 31 mars 2010 comprend 14 détenteurs de permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, alors qu'au 31 mars 2009, il en comprenait 29. Au cours de l'exercice 2009-2010, 7 nouvelles demandes de permis temporaires délivrés en vertu de la *Charte* ont été reçues et toutes ont été acceptées.

Les candidats à la profession

Un total de 1 927 candidats à la profession étaient immatriculés à l'Ordre au 31 mars 2010, soit 147 (8,3 %) candidats de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2009-2010		2008-2009	
Effectif au début de l'année	1 780		1 644	
Inscriptions au tableau des candidats				
Recrutement de nouveaux candidats	606		610	
Réinscriptions de candidats	22		22	
Candidats venant de l'extérieur du Québec	8	636	8	640
Radiations du tableau des candidats				
Décès	(2)		—	
Admissions à titre de CMA	(316)		(339)	
Renoncations	(41)		(49)	
Révocation de l'immatriculation	(25)		(17)	
Non-paiement de la cotisation annuelle	(104)		(85)	
Transferts à l'extérieur du Québec	(1)	(489)	(14)	(504)
Effectif à la fin de l'année	1 927		1 780	

Évolution du nombre de membres et de candidats à la profession

	Membres	Candidats	Total
2003-2004	6 069	1 855	7 924
2004-2005	6 366	1 847	8 213
2005-2006	6 620	1 746	8 366
2006-2007	6 913	1 644	8 557
2007-2008	7 191	1 644	8 835
2008-2009	7 442	1 780	9 222
2009-2010	7 625	1 927	9 552

Répartition des membres et des candidats en fonction de la cotisation annuelle pour l'année se terminant le 31 mars 2010

	Nombre	Cotisation
Membre	6 007	710 \$
Membre en situation particulière (professeur, étudiant à plein temps, en maladie prolongée, se consacrant à sa famille, sans emploi)	445	355 \$
Membre résidant à l'extérieur du Canada	132	640 \$
Membre en cabinet de services professionnels	564	860 \$
Membre à la retraite	477	125 \$
	7 625	
Candidat nouvellement immatriculé	643	0 \$
Candidat actif (Programme de leadership stratégique CMA ou programmes exécutifs CMA et CMA-MBA)	884	0 \$
Candidat régulier (n'ayant pas entrepris le processus d'accréditation)	141	150 \$
Candidat en situation particulière (stagiaire, inscrit dans un programme de 2 ^e cycle reconnu par l'Ordre, ayant interrompu le processus)	203	355 \$
Candidat répondant aux exigences d'obtention du titre	17	710 \$
Candidat senior	39	710 \$
	1 927	

La date de versement de la cotisation était le 1^{er} février 2009.

Conseil d'administration et comités

Conseil d'administration 2009-2010*

Comité exécutif

Président du Conseil
Claude Paul-Hus, FCMA
Montréal

Président-directeur général
François Renauld, FCMA

Vice-présidente
Marie-Andrée Giroux, CMA
Capitale-Nationale

Trésorier
Charles Auger, FCMA
Montréal

Administratrice élue
Nathalie Houle, CMA
Capitale-Nationale

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec
Nelly Rodrigue

Autres administrateurs élus
Denis Asselin, FCMA
Montréal

Marc Bélanger, CMA
Montréal

Jean Belhumeur, FCMA
Montréal

Joanne Couture, FCMA
Montréal

Annie Demers, CMA
Capitale-Nationale

Lydia D'Errico, CMA
Montréal

Danielle Harvey, CMA
Capitale-Nationale

Stéphane Julien, CMA
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Jean Lavoie, CMA
Montréal

Philippe Matte, CMA
Capitale-Nationale

Michel Milot, FCMA
Montréal

Caroline Moore, CMA
Outaouais

Rolland G. Morier, FCMA
Montréal

Marrouane Nabih, CMA
Mauricie

Sylvie Valois, CMA
Montréal

Lise Vigneux, CMA
Estrie

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Michel Chevrier
Diane Pilotte
Louis Renaud

Présidents des sections/conseils régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Pascal Gagnon, CMA

Centre-Québec
Nancy Lemay, CMA

Est du Québec
Jean Paradis, CMA

Estrie
Vincent Perron, CMA

Montréal
Éric Bonenfant, CMA

Outaouais
Jean-Charles Parisé, CMA

Québec
Amélie Paquet, CMA

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Steeve Néron, CMA

Comités permanents et groupes de travail

Comité de coordination des élections au Conseil d'administration

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Secrétaire
François Renauld, FCMA

Autre membre
Isabelle F. LeBlanc

Comité de discipline

Président
Pierre Linteau

Secrétaire
Christiane Martinez

Autres membres
John W. Babiak, FCMA
Laurent-André Bergeron, FCMA

Jean-Marie Bérubé, FCMA
Sylvie Deslauriers, FCMA

Yvan Duchesne, FCMA
Marielle Hébert, FCMA

Gérald Houle, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA

Comité de formation et d'accréditation

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA

Vice-président
Eduardo Schiehl, CMA

Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Représentants des universités
Fodil Adjaoud, CMA

Lisa Baillargeon, CMA
Janie Bérubé, CMA

Mario Côté, FCMA
Sylvie Deslauriers, FCMA

Donald Drury, CMA
Mark Gandey, CMA

Trevor Hagyard, CMA
Jean-François Henri, CMA

Sylvain Houle, CMA
Rachid Khali, CMA

Bruce Lagrange
Alexander Mersereau, FCMA

Daniel Tremblay

Comité de la formation

Membres de l'Ordre
Marie-Andrée Caron, FCMA, présidente

Eduardo Schiehl, CMA, vice-président

Membres nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Mario Côté, FCMA
Maurice Rossin-Arthiat, CMA

Membre nommé par le ministre de l'Éducation
Vincent Petitclerc

Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Comité de révision
Maryse Beaudin, FCMA
Jacques Côté, FCMA

Josée De La Durantaye, FCMA
Diane Pilotte
Louis Renaud

Secrétaire
Christiane Martinez

Comité des ressources

Président
Denis Asselin, FCMA

Vice-président
Marrouane Nabih, CMA

Trésorier
Charles Auger, FCMA

Secrétaire
Josée Blanchard, CMA

Autre membre
Danielle Harvey, CMA

Comité de sélection, d'évaluation et de rémunération

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA

Autres membres
Karine Blais, CMA
Steeve Massicotte, CMA

Comité d'évaluation du rendement du Conseil d'administration

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Autres membres
Marie-Andrée Giroux, CMA
Isabelle F. LeBlanc

François Renauld, FCMA
Nelly Rodrigue

Comité d'inspection professionnelle

Président
Mario Gamelin, FCMA

Vice-présidente
Nadine Pelletier, CMA

Secrétaire
Karine Blais, CMA

Autres membres
Stéphane Beaudoin, CMA
Guy Bérard, CMA

Réjean Champagne, CMA
Hubert Laberge, CMA
Yves A. Ménard, CMA

Jacques Rioux, CMA
Martin Taillon, CMA

Conseil des Fellows

Présidente
Josée De La Durantaye, FCMA

Vice-président
Alphonse M. Galluccio, FCMA

Secrétaire
François Renauld, FCMA

Membre de l'exécutif
Sylvie Raymond, FCMA

Comité de sélection des Fellows

Présidente
Dominique Derome, FCMA

Secrétaire
François Renauld, FCMA

Autres membres
Charles Auger, FCMA
John W. Babiak, FCMA

Michel Milot, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA

Groupe de travail sur la vigie et la réingénierie de la profession comptable

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Secrétaire
François Renauld, FCMA

Autres membres
Charles Auger, FCMA
Nadi Chlala, FCMA

Josée De La Durantaye, FCMA
Dominique Derome, FCMA

Richard Désy, FCMA
Alphonse M. Galluccio, FCMA

Mario Gamelin, FCMA
René Garneau, FCMA

Marie-Andrée Giroux, CMA
Nathalie Houle, CMA

Michel Milot, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA

Serge Rémillard, FCMA
Michel Verreault, FCMA

Daniel Zbacnik, FCMA

Jury du Gala Reconnaissance CMA 2009

Nathalie Houle, CMA
Marie-Claude Jacques
Claude Paul-Hus, FCMA

Bureau du syndic

Syndic
François Ménard, FCMA

Syndics adjoints
Pierre Carrier, FCMA
Luc Godin, CMA
Sylvain Ménard, CMA

Membres des comités nationaux et interprofessionnels

Représentants du Québec au Conseil d'administration de CMA Canada
Jacques Côté, FCMA
Yasmin Rivera, FCMA
Jean Teasdale

Membre du Conseil des présidents de CMA Canada
Claude Paul-Hus, FCMA

Délégués au Comité de développement des compétences de CMA Canada

Pierre Charron
Richard Fontaine, CMA

Membres de la Fondation de recherche de CMA Canada
Pierre-Jean Dion, FCMA
Pierre Filiatrault

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec
François Renauld, FCMA

Personnel permanent

François Renauld, FCMA
Président-directeur général

Jean-François Lasnier, FCMA
Premier vice-président

Isabelle F. LeBlanc
Secrétaire générale et directrice, Affaires juridiques

Julie de Gongre
(jusqu'au 10 avril 2009)
Secrétaire générale et directrice, Affaires juridiques par intérim

Josée Blanchard, CMA
Vice-présidente, Administration et technologies de l'information

Marie-Claude Jacques
(jusqu'au 6 novembre 2009)
Vice-présidente, Marketing et communications

Steeve Massicotte, CMA
Vice-président, Formation et qualité

Lisa-Marie Auger
(à compter du 9 novembre 2009)
Conseillère, Service à la clientèle

Mylène Bayard
Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Lucie Bélanger
Conseillère, Admission et qualité

Karine Blais, CMA
Coordonnatrice, Admission et qualité

Marie-Ève Boivin
(à compter du 11 janvier 2010)
Coordonnatrice, Communications

Ginette Bourbonnais
Coordonnatrice, Conception et rédaction

Isabelle Bourdeau, CMA
Coordonnatrice, Comptabilité

Marjolaine Caya
(jusqu'au 27 août 2009)
Préposée, Services de bureau et réception

Gilles Choquette
Webmestre

Josée Cloutier
(jusqu'au 2 mars 2010)
Adjointe administrative, Marketing et communications

Pierrette De Quoy
Adjointe au premier vice-président

Julie Desjardins
(jusqu'au 30 octobre 2009)
Coordonnatrice, Marketing et relations médias

Catherine Desrochers
Coordonnatrice, Marché universitaire
(jusqu'au 19 juillet 2009)
Directrice, Développement du marché étudiant
(à compter du 20 juillet 2009)

Guyline Dupuis
Graphiste

Wafaa El-Doumani
Coordonnatrice, Programmes de formation

Anna Guerriero
(à compter du 23 novembre 2009)
Conseillère, Formation et qualité

Marie-Claude Huard
(à compter du 13 octobre 2009)
Directrice, Formation continue

Hélène Larouche
Conseillère, Soutien aux utilisateurs

Christiane Martinez
Adjointe au président-directeur général

Lila Ménard
(à compter du 6 juillet 2009)
Préposée, Services de bureau et réception

André Michaud, CMA
(jusqu'au 2 octobre 2009)
Directeur, Formation continue

Lauraine Ouellette
Coordonnatrice, Événements et partenariats

Joanie Pagé (jusqu'au 11 septembre 2009)
Conseillère, Comptabilité

Carole Pearson
Conseillère, Formation et qualité

Josiane Pilon
Conseillère, Service de placement
(jusqu'au 30 août 2009)
Coordonnatrice, Marché étudiant
(à compter du 31 août 2009)

Lisa Proulx
Réceptionniste-adjointe administrative

Kathy Rocheleau
Coordonnatrice, Marché préuniversitaire
(jusqu'au 30 août 2009)
Coordonnatrice, Marché étudiant
(à compter du 31 août 2009)

Nancy Rocheleau
Coordonnatrice, Service à la clientèle
(jusqu'au 18 juillet 2009)
Coordonnatrice, Marché des affaires
(à compter du 19 juillet 2009)

Claudine Serra
Adjointe administrative, Formation et qualité

Marise Tanguay
Conseillère, Programmes de formation

Olivier Trottier
(jusqu'au 2 octobre 2009)
Directeur, Développement du marché des affaires

Oxana Zamaruyeva
(à compter du 13 novembre 2009)
Conseillère, Comptabilité

* Les membres du Conseil d'administration sont tous entrés en fonction le 6 juin 2009.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière, rapport des vérificateurs et états financiers

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés de l'Ordre et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Le système comptable de l'Ordre ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

Le président du Conseil,



Claude Paul-Hus, FCMA

Le président-directeur général,



François Renauld, FCMA

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 31 mars 2010 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(Signé) BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 16 avril 2010

CA auditeur permis n° 12943

Bilan consolidé

31 mars	2010	2009
Actif		
Court terme		
Encaisse	359 697 \$	612 789 \$
Placements temporaires (Note 4)	6 510 799	5 762 937
Débiteurs	408 004	353 219
Stocks, au coût	49 835	52 773
Frais payés d'avance	271 167	423 035
	7 599 502	7 204 753
Immobilisations (Note 5)	805 321	861 237
	8 404 823 \$	8 065 990 \$
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	989 832 \$	1 119 505 \$
Taxes de vente à payer	592 101	528 961
Produits reportés (Note 6)	5 212 199	4 934 683
	6 794 132	6 583 149
Actif net		
Investi en immobilisations	805 321	861 237
Non affecté	805 370	621 604
	1 610 691	1 482 841
	8 404 823 \$	8 065 990 \$

Au nom du Conseil d'administration

Claude Paul-Hus

Claude Paul-Hus, FCMA

Président

Charles Auger

Charles Auger, FCMA

Trésorier

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Produits (Annexe 1)		
Cotisations annuelles	4 948 635 \$	4 688 994 \$
Formation et qualité	3 942 187	3 295 433
Marketing et communications	337 404	413 799
Administration et technologies de l'information	142 454	164 942
Protection du public	53 937	52 432
	9 424 617	8 615 600
Charges (Annexe 2)		
Contributions à des organismes affiliés	1 720 754	1 527 244
Formation et qualité	2 495 796	2 112 085
Marketing et communications	2 097 158	2 190 204
Administration et technologies de l'information	1 735 929	1 530 788
Gouvernance et direction générale	880 772	753 948
Comités	115 302	115 669
Protection du public	251 056	282 480
	9 296 767	8 512 418
Excédent des produits par rapport aux charges	127 850 \$	103 182 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2010	2009
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net , au début de l'exercice	861 237 \$	621 604 \$	1 482 841 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(315 206)	443 056	127 850
Investi en immobilisations	259 290	(259 290)	-
Actif net , à la fin de l'exercice	805 321 \$	805 370 \$	1 610 691 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Rentrées de fonds - membres, candidats et autres		9 604 844 \$	12 451 809 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel		(8 893 288)	(7 894 101)
Intérêts reçus		42 504	23 334
		754 060	4 581 042
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements temporaires		-	(11 207 463)
Disposition de placements temporaires		-	10 094 571
Acquisition d'immobilisations		(259 290)	(394 156)
		(259 290)	(1 507 048)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		494 770	3 073 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie , au début de l'exercice		6 375 726	3 301 732
Trésorerie et équivalents de trésorerie , à la fin de l'exercice		6 870 496 \$	6 375 726 \$
Représentés par :			
Encaisse		359 697 \$	612 789 \$
Placements temporaires		6 510 799	5 762 937
		6 870 496 \$	6 375 726 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2010

① Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. Il est affilié à la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

② Changements de conventions comptables

L'Ordre a adopté les nouveaux chapitres suivants du manuel de l'ICCA applicables le 1^{er} avril 2009 :

Fondements conceptuels des états financiers Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers du Manuel de l'ICCA, a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe du rapprochement. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir par l'Ordre.

États des flux de trésorerie Le chapitre 1540, États des flux de trésorerie, a été modifié pour inclure à son champ d'application les organismes sans but lucratif. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir par l'Ordre.

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif Le chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA, a été modifié afin d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne. De plus, une autre modification a été ajoutée afin de refléter le fait que les organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sont compris dans le champ d'application du chapitre 1751, États financiers intermédiaires. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir par l'Ordre.

Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif Le chapitre 4460, Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA, a été modifié afin de s'assurer que son libellé s'harmonise avec celui du chapitre 3840, Opérations entre apparentés. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir par l'Ordre.

Présentation des dépenses attribuées par les organismes sans but lucratif Ce nouveau chapitre 4470, Présentation de la ventilation des charges des organismes sans but lucratif, établit les normes de présentation pour les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par poste et de ventiler ces charges poste par poste. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir par l'Ordre.

③ Principales conventions comptables

Consolidation Les états financiers consolidés comprennent tous les comptes de l'Ordre et des sections régionales.

Stocks Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencement	10 % et 20 %
Équipement informatique	25 %
Logiciels et progiciels	20 %

Constatation des produits L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les autres revenus sont constatés lorsque il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers Les actifs et passifs financiers, à savoir les acceptations bancaires, les débiteurs et les créditeurs sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des instruments financiers L'Ordre classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. L'Ordre applique une convention comptable pour chaque catégorie de la façon suivante :

Détenus à des fins de transaction Cette catégorie comprend l'encaisse et les certificats de placement garanti. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Placements détenus jusqu'à l'échéance Il s'agit d'actifs financiers qui ne sont pas des instruments dérivés avec des paiements fixes ou pouvant être déterminés, et des échéances fixes, que la direction de l'Ordre a la ferme intention et l'habileté de détenir jusqu'à l'échéance; ils comprennent les acceptations bancaires classées dans les placements temporaires. Ces actifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.

Prêts et créances Ils comprennent les débiteurs qui sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.

Autres passifs financiers Cette catégorie comprend les créditeurs. Ces passifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction de chaque catégorie sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements temporaires ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Nouvelle règle comptable La nouvelle règle comptable qui a été modifiée ou publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur et qui pourrait avoir des répercussions sur l'Ordre, est la suivante :

Chapitre 1506, Modifications comptables En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 1506, Modifications comptables, pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'entité. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

④ Placements temporaires	2010	2009
Acceptation bancaire portant intérêt à 0,50 % échéant le 23 avril 2009 (valeur marchande : 997 300 \$)	- \$	1 000 096 \$
Certificats de placement garanti, entre 1,17 % et 1,21 % (2009 - entre 1,25 % et 1,30 %), encaissables en tout temps (2009 - encaissables en tout temps) (coût : 6 500 000 \$; 2009 - 4 756 000 \$)	6 510 799	4 762 841
	6 510 799 \$	5 762 937 \$

⑤ Immobilisations	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	588 065 \$	400 454 \$	187 611 \$	255 775 \$
Équipement informatique	113 299	43 755	69 544	82 870
Logiciels et progiciels	918 965	370 799	548 166	522 592
	1 620 329 \$	815 008 \$	805 321 \$	861 237 \$

⑥ Produits reportés	2010	2009
Cotisations perçues d'avance	5 105 456 \$	4 807 917 \$
Autres revenus perçus d'avance	106 743	126 766
	5 212 199 \$	4 934 683 \$

⑦ Stocks

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, un montant de 74 177 \$ (2009 - 109 202 \$) est présenté à l'état des résultats à titre de variation de l'inventaire. Ce montant est enregistré dans les autres frais d'exploitation.

⑧ Engagements

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, à verser une somme de 103 727 \$ pour ses locaux. Le paiement minimum futur exigible annuellement en vertu du contrat de location pour le loyer de base pour le prochain exercice s'élève à 103 727 \$.

L'Ordre s'est aussi engagé à verser une somme de 225 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au cours des deux prochaines années. Les contributions à payer en 2011 et 2012 s'élèvent respectivement à 125 000 \$ et 100 000 \$.

⑨ Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences externes concernant son capital et il n'y a pas eu de changement dans la gestion de son capital depuis l'exercice précédent.

⑩ Opérations entre apparentés

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*; elle a pour objectif de fournir une aide financière aux étudiants et de soutenir des projets de recherche ou des projets dans la collectivité dont les résultats sont susceptibles d'avoir un impact sur le développement et le rayonnement de la profession CMA. Le président-directeur général de l'Ordre ainsi que deux employés permanents siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte dix administrateurs. La Fondation reçoit gracieusement des locaux et un soutien administratif de l'Ordre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

⑪ Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Annexe consolidée 1 - Produits

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Cotisations annuelles		
Cotisation annuelle des candidats à la profession	161 650 \$	178 000 \$
Cotisation annuelle des membres	4 786 985	4 510 994
	4 948 635 \$	4 688 994 \$
Formation et qualité		
Évaluations et immatriculations	107 430 \$	94 379 \$
Épreuves nationales	233 727	181 450
Matériel préparatoire à l'Examen d'admission CMA*	16	2 652
Programme de leadership stratégique CMA	1 884 567	1 581 655
Programmes exécutifs	1 673 500	1 395 500
Formation continue	31 082	23 367
Autres revenus	11 865	16 430
	3 942 187 \$	3 295 433 \$
Marketing et communications		
Services reliés à l'emploi	136 778 \$	216 815 \$
Événements	169 363	173 636
Publications	31 263	23 348
	337 404 \$	413 799 \$
Administration et technologies de l'information		
Intérêts sur placements	42 504 \$	89 880 \$
Autres revenus	99 950	75 062
	142 454 \$	164 942 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	38 350 \$	36 000 \$
Règlement de poursuites judiciaires	15 587	16 432
	53 937 \$	52 432 \$

* Le matériel préparatoire est disponible gratuitement sur le site Internet de l'Ordre des CMA depuis janvier 2009.

Annexe consolidée 2 - Charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Contributions à des organismes affiliés		
Quote-part à la Société des comptables en management du Canada	1 560 555 \$	1 494 062 \$
Quote-part au Conseil interprofessionnel du Québec	21 715	20 980
Quote-part à l'Office des professions du Québec	13 484	12 202
Contribution à la Fondation de l'Ordre des CMA	125 000	-
	1 720 754 \$	1 527 244 \$
Formation et qualité		
Épreuves nationales	94 372 \$	97 750 \$
Programme de leadership stratégique CMA	824 746	707 380
Programmes exécutifs	801 592	669 693
Formation continue	25 341	43 977
Comité de la formation	3 450	6 206
Ressources humaines	721 430	555 206
Autres frais d'exploitation	24 865	31 873
	2 495 796 \$	2 112 085 \$
Marketing et communications		
Recrutement	73 395 \$	161 236 \$
Développement des affaires et sections régionales	33 281	33 142
Événements	343 749	360 256
Publicité et promotion	686 381	657 018
Publications	71 208	87 285
Ressources humaines	853 201	859 497
Autres frais d'exploitation	35 943	31 770
	2 097 158 \$	2 190 204 \$
Administration et technologies de l'information		
Loyer et entretien des locaux	417 545 \$	359 052 \$
Fournitures de bureau	58 682	52 273
Centre informatique	134 723	119 899
Amortissement des immobilisations	315 206	272 599
Ressources humaines	547 834	488 403
Autres frais d'exploitation	261 939	238 562
	1 735 929 \$	1 530 788 \$
Gouvernance et direction générale		
Direction générale	53 961 \$	72 318 \$
Honoraires professionnels	78 274	44 055
Ressources humaines	730 391	621 574
Autres frais d'exploitation	18 146	16 001
	880 772 \$	753 948 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	83 403 \$	74 638 \$
Honoraires professionnels - Usurpation du titre	17 364	17 001
Syndic	75 050	88 509
Discipline	75 199	102 318
Révision	40	14
Conciliation et arbitrage des comptes	-	-
	251 056 \$	282 480 \$



Publié par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec
715, rue du Square-Victoria, 3^e étage, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Site Web : www.cma-quebec.org

Juin 2010

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Conception graphique : Guylaine Dupuis et Natalie-Ann Roy
Impression : J B Deschamps

*La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel
désigne aussi bien les femmes que les hommes.*



BIOGAZ

POSITION



Ordre des comptables
en management
accrédités du Québec